

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2014

Date de convocation : 30/12/2013
La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mme SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Absents : MM. GIRAUX, DAUNAS, DUPONT, GATINEAU, Mme LAFOND

Secrétaire de Séance : M. MACHEFERT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2013

Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2013.

ZONE D'ACTIVITES DES CROISIERES - AMENAGEMENT

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement de la Zone des Croisières est un dossier dont il a déjà été débattu puisque le Conseil Municipal avait mandaté le Maire pour qu'il négocie l'acquisition des terrains avec les propriétaires concernés et qu'une étude de faisabilité avait été réalisée par le Cabinet MOREAU en 2011 avant l'adhésion de la Commune à la CDC du Pays Buriaud à laquelle la compétence « Développement économique » avait été transférée.

Cette compétence appartient désormais à la Communauté d'Agglomération.

Or celle-ci a considéré, lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, que la Zone des Croisières n'entraîne pas dans l'intérêt communautaire malgré le souhait manifesté par une importante entreprise allemande, la Société LIEBHERR, de s'installer sur ce territoire.

Monsieur de ROUX pensait que la CDA pourrait réaliser cet investissement pour accueillir une société internationalement connue qui crée un certain nombre d'emplois.

Or, la CDA a proposé que cette entreprise s'installe sur la zone de St Georges des Coteaux alors que cette société, déjà implantée en Charente, désire s'établir à Chaniers en raison de la proximité de Cognac où se situe une grande partie de ses clients.

En conséquence, la responsabilité de l'aménagement de cette zone incombe à la Commune qui doit :

- Acquérir les terrains nécessaires à l'opération auprès des propriétaires concernés ;
- Procéder à un échange de terrains avec M. ROY afin de permettre l'accès de cette zone par celle des Nattiers ;
- Réaliser les travaux de viabilisation (accès, électricité, gaz, Télécom, eaux usées, eaux pluviales) ;
- Etablir le plan de financement et solliciter les subventions auprès du Conseil Général au titre du Fonds d'Aide Départemental.
- Créer un budget annexe.

La Société LIEBHERR qui souhaite acquérir une surface de 10 000 m², a demandé que lui soit formulé le prix du m² de terrain viabilisé.

Le coût global de cet aménagement a donc été chiffré. Le prix de revient du m² viabilisé s'élève à 30 € qui pourrait être ramené à 27 € si cette opération est éligible au FDAIDE.

Monsieur de ROUX présente le budget prévisionnel de cette opération qui s'élève à 521 671 €.

DEPENSES	
Acquisition foncière	232 000 €
Notaire	18 000 €
Aménagement des accès	158 000 €
AEP	2 000 €
Electricité	15 000 €
Réseau gaz	10 171 €
Télécom	9 000 €
Eaux usées	16 000 €
Eaux pluviales	14 000 €
Tranchées	5 000 €
Ingénierie	15 000 €
Frais divers	10 500 €
Clôture	4 000 €
Intérêts d'emprunt sur 2 ans	13 000 €
Total Dépenses	521 671 €
RECETTES	
Subvention aménagement : 3 €/m ²	87 003 €
Vente terrains :	
Lot 1 : 10 000 m ² à 27 €/m ²	270 000 €
Lot 2 : 2025 m ² à 28 €/m ²	56 700 €
Lot 3 : 2256 m ² à 28 €/m ²	63 168 €
Lot 4 : 1600 m ² à 28 €/m ²	44 800 €
Total Recettes	521 671 €

Il précise que cet investissement ne sera engagé que si la Société LIEBHERR répond favorablement à l'offre formelle qui lui a été faite, à sa demande.

Monsieur RICHON indique qu'il ne comprend pas la position de la CDA qui pourtant récupère les taxes des entreprises.

Madame FALLOURD constate que la Commune réalise l'investissement mais qu'elle ne récupère rien puisque désormais l'ex-taxe professionnelle est perçue par la CDA.

Monsieur de ROUX souligne qu'une entreprise telle que LIEBHERR installée sur cette zone apportera un attrait supplémentaire à ce secteur.

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, par 17 voix et une abstention,

- Approuve le projet d'aménagement de la Zone des Croisières ;
- Mandate Monsieur le Maire en vue de réaliser les acquisitions foncières et les échanges de terrains nécessaires à l'opération.
- Décide de solliciter auprès du Conseil Général les aides au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (FDAIDE), sur la base du budget prévisionnel qui lui a été présenté.
- Créer un budget annexe.

PROJET DE REDECOUPEGE CANTONAL

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Général, a reçu de la Préfecture le projet de décret visant la révision de la carte cantonale conformément à la loi organique du 17 Mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux.

Ce projet de nouvelle carte cantonale sera soumis le 24 janvier prochain, pour avis, à l'assemblée départementale pour être ensuite présenté au Conseil d'Etat avant publication au journal officiel.

Cette nouvelle configuration est la suivante :

Pour la Charente-Maritime, le redécoupage prévoit 27 cantons (contre 51 actuellement soit près de deux fois moins), représentés par 54 élus (au lieu de 51)

La population moyenne de chaque canton est estimée à plus de 23000 habitants. La superficie des nouveaux cantons varie de moins de 10km² (en zone urbaine) à plus de 400 km² en secteur rural (dans le sud et à l'est du département).

Canton 2015	Nom du canton	Nombre de communes	Population municipale 2013	Canton 2015	Nom du canton	Nombre de communes	Population municipale 2013
01	Aytré	4	26888	15	La Rochelle 3	1	23825
02	Chaniers	27	21826	16	Royan	3	26893
03	Chatellaillon-Plage	8	20521	17	St Georges des Cx	20	19019
04	Jonzac	46	20276	18	St Jean d'Angély	42	26892
05	Lagord	6	24307	19	St Pierre d'Oléron	8	21869
06	Marans	20	26323	20	Ste Marie-de-Ré	10	17926
07	Marennes	14	20911	21	Ste Soulle	14	22431
08	Matha	63	21568	22	Saintes	1	26011
09	Meschers-s/Gde	24	19103	23	Saujon	9	19920
10	Montendre	42	23282	24	Surgères	21	27180
11	Pons	39	21190	25	Thénac	25	19282
12	Rochefort	1	25140	26	Tonnay-Charente	15	26457
13	La Rochelle 1	1	24049	27	La Tremblade	9	21938
14	La Rochelle 2	1	27296				

En ce qui concerne le Secteur de Saintes, la ville de Saintes représente, à elle seule, un canton.

CHANIERS devient le chef-lieu d'un canton comportant 27 Communes pour une population totale de 21 826 habitants :

Chaniers, La Chapelle des Pots (canton de Saintes-Est),

Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Saint Vaize, Vénérand (Canton de Saintes Nord)

Burie, Chérac, Dompierre sur Charente, Ecoyeux Le Seure, Migron, Saint Bris des Bois, Saint Césaire, Saint Sauvant, Villars les Bois (Canton de Burie)

Aujac, Aumagne, Authon-Ebéon, Bercloux, Brizambourg, La Frédière., Juicq, Nantillé, Saint Hilaire de Villefranche, Sainte Mème (Canton de Saint Hilaire de Villefranche).

Le Président du Conseil Général,

Considérant que « cette nouvelle délimitation cantonale est très arbitraire et porte en germe la sous-représentation des territoires ruraux dans le futur conseil départemental, la disparition des services publics et de ressources dans les actuels chefs-lieux de canton »,

Considérant que « cette révision de la carte cantonale a par ailleurs été entreprise sans aucune consultation préalable des acteurs locaux et notamment les conseils municipaux »,

En appelle à la mobilisation du conseil municipal pour défendre en Charente-Maritime, une vision territoriale d'équilibre, respectueuse de l'ensemble des collectivités et dans l'intérêt des concitoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement pour le découpage concernant le canton de Chaniers puisqu'il est cohérent compte tenu de l'intégration du canton de Burie mais ne souhaite pas se prononcer sur le découpage départemental global.

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur de ROUX rappelle que lors de la réunion du 4 Novembre 2013, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement en vue du transfert à la CDA d'Alexandre GIRAUD, Adjoint Territorial d'Animation 1^{ère} Classe, au 1^{er} Janvier 2014 pour un temps de travail de 15/35èmes.

Le Comité Technique Paritaire, lors de sa réunion du 17 Décembre dernier, a émis un avis favorable à ce transfert.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence, au 1^{er} Janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le transfert du poste d'adjoint territorial d'animation à la CDA de Saintes, à l'unanimité, décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Janvier 2014. :

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur de ROUX rappelle qu'un projet de règlement intérieur applicable au personnel communal a été rédigé sur la base du modèle établi par le Centre de Gestion.

Le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité. Il s'impose à chaque agent employé par la Collectivité.

Ce projet, après avoir été présenté aux agents, a été adressé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'être soumis au Comité Technique Paritaire.

Le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 17 Décembre dernier a donné un avis favorable à ce projet de règlement qui doit, à présent, obtenir l'approbation du Conseil.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le règlement intérieur.

INSTALLATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE – CONVENTION AVEC L'ETAT

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a proposé de récupérer gratuitement un radar pédagogique déposé dans le cadre de la campagne de déploiement des panneaux de pré-signalisation en amont des radars vitesse fixe.

La Commune a accepté cette proposition.

La DDTM a adressé un projet de convention fixant les modalités de cession et les conditions relatives à la destination de cet équipement.

Monsieur le Maire propose que ce radar pédagogique soit installé, sur la RN 141, à l'entrée du Maine-Allain, en provenance de COGNAC, en amont du passage piéton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec l'Etat.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Madame SAUZÉ signale le dysfonctionnement de l'éclairage public Rue des Sarments.
- Monsieur MACHEFERT souligne le mauvais état du Chemin de Puynouveau à la limite de Saint Sauvant.
- Monsieur de ROUX indique qu'il est nécessaire de lister les chemins indispensables afin qu'ils puissent être réparés en priorité.

Il a reçu des réclamations portant sur l'état des chemins du Cluzeau et de Chez Vallet ainsi que la Rue des Sables.

- Madame CHARRIER indique qu'il faut demander à Réseau Ferré de refaire la clôture le long de la Rue des Sables.

- Monsieur NAUD fait remarquer que depuis la construction des maisons Chez Belot, il convient de réaliser quelques travaux afin de dévier les eaux pluviales.
Il signale que le bas-côté du chemin de l'Hermitage endommagé par le passage du camion du SMICTOM n'a pas été réparé.

La séance est levée à 22 h 10

Le secrétaire de séance,

Patrice MACHEFERT